

Délibération n°2022_DEL_181

Objet

**Administration générale et Ressources humaines :
Adhésion au contrat cadre de fourniture de titres
restaurants du Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de la Haute-Savoie**

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 34
Date de la convocation : 13 Décembre 2022

Le 19 Décembre 2022 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

Présents :

M. DUMONT Patrick – M. ROLLAND Alain - M. LACOMBE Jean-Pierre - M. FAVRE Jean-Pierre
M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine – M HEISON Christian - M. DÉPLANTE Daniel
MME CINTAS Delphine – MME BONANSEA Monique - M. TURK-SAVIGNY Eddie – MME BOUKILI Manon
MME DUMAINE Fanny - MME STABLEAUX Marie – MME COGNARD Catherine - MME CHAL Ingrid
M. DULAC Christian - M. CLEVY Yannick - MME ORSO-MANZONETTA MARCHAND Pauline - M. BERNARD-GRANGER Serge - M. PERISSOUD Jean-François - M. TRANCHANT Yohann - MME BOUCHET Geneviève
M. BISTON Sylvain – M. MUGNIER Joël - M. RAVOIRE François - M. DERRIEN Patrice – MME VENDRASCO Isabelle – MME GIVEL Marie.

Excusés :

- MME ROUPIOZ Sylvia qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- MME KENNEL Laurence qui a donné pouvoir à M. FAVRE Jean-Pierre
- MME DAUNIS Christiane qui a donné pouvoir à M. LACOMBE Jean-Pierre
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- M. HECTOR Philippe qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. BASTIAN Patrick
- M. LOMBARD Roland
- M. MONTEIRO-BRAZ Miguel
- M. DUPUY Grégory
- M. ABRY Michel
- MME CHARVIER Florence
- MME PAILLE Françoise

MME Delphine CINTAS a été élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Delphine CINTAS, Vice-présidente

L'action sociale, collective ou individuelle, qui vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, fait partie des dépenses obligatoires des collectivités.

En l'absence de restaurant administratif mis à disposition des agents, ceux-ci peuvent bénéficier de titres restaurant leur permettant de payer leurs frais de repas de leur pause méridienne.

Dans le cadre du renouvellement du contrat cadre d'action sociale, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un accord-cadre, ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les services proposés.

La Communauté de Communes avait adhéré au précédent contrat cadre proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour la fourniture de titres restaurant aux agents de la collectivité.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a informé la collectivité de l'attribution du nouveau marché de fourniture de titres restaurant à la société Edenred et des nouvelles conditions du contrat, notamment de l'absence de versement de rémunération directe par les collectivités et le CDG 74 au prestataire. Il est à noter que le prestataire assure sa rémunération principalement par la perception de commissions sur les commerçants adhérant au dispositif des titres-restaurants.

Après analyse de la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, Monsieur Président propose aux membres du Conseil Communautaire de donner une suite favorable à cette proposition et d'adhérer au contrat cadre de fourniture de titres restaurant à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée maximale de 4 ans jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette prestation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie est financée par la cotisation additionnelle versée par la collectivité.

Il est proposé de fixer la valeur faciale des titres restaurant à 8 € avec une participation employeur de 50% et de maintenir l'attribution des tickets restaurant sur onze mois de janvier à décembre et la limitation du nombre de tickets à 15 titres par mois pour un agent à temps complet.

Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire,
PAR 34 VOIX POUR,

- DECIDE l'adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurant du Centre de Gestion de la Haute-Savoie,
- FIXE :
 - le montant de la valeur faciale des titres restaurant à 8 €,
 - le taux de participation employeur à la valeur faciale de chaque titre à 50 %
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Delphine CINTAS



Le Président,

Christian HEISON



Acte certifié exécutoire le : 20 DEC. 2022
Transmis en Préfecture le : 20 DEC. 2022
Publication sur le site internet le : 20 DEC. 2022

Le Président

C. HEISON

